



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-12-2025 /

Dossier complet le : 16-01-2026 /

N° d'enregistrement : 010848/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement du quartier MONTGRE a AVION (62) sur une parcelle de 7.3 ha, compose de 359 logements pour une surface de plancher de 34 000 m²

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TERRITOIRES SOIXANTE DEUX

Raison sociale

SEM

N° SIRET

32791063400069

Type de société (SA, SCI...)

Groupements d'interet economique

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DENEUX

Prénom(s)

MICHEL

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un nouveau quartier d'habitations (359 logements) sur une parcelle de 7.3 ha (cultivée) au Nord de la commune d'Avion sur le secteur Montgre, en limites communales avec Lens et Sallaumines. Le site est classé en zone 1AUa au Plan Local d'Urbanisme et y fait l'objet d'une fiche d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Le projet est entouré d'un réseau viaire dense, d'une voie de Bus à Haut Niveau de Service au nord, d'une voie bus au sud ainsi que de pistes cyclables. La réalisation du projet se fera sur une durée de 12 à 15 ans.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'étend sur 7,3 ha. Il prévoit la construction d'un bâtiment public pour l'ancrage des services communaux dans ce quartier excentré ainsi que la création de 359 logements repartis en : collectifs sociaux, collectifs privés, maisons de ville (social et promotion), beguinage et lots libres. La surface de plancher développée est de 34 000 m². La gestion des eaux pluviales sera intégrée au projet par l'intermédiaire de la promotion des techniques alternatives, tous les îlots de construction seront en infiltration obligatoire sans débit de fuite et les voiries seront gérées en noues. Le site présentant une zone humide, celle-ci a été préservée dans la composition du programme et sera accompagnée d'une trame verte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra en premier lieu la depollution pyrotechnique du site suivie du diagnostic archeologique. Une fois ces etapes realisees les travaux de viabilisation pourront etre entrepris, ils comprendront : les operations de terrassement et de mise en place des reseaux (eau potable, assainissement, electricite, fibre, gestion des eaux pluviales). Les constructions neuves seront edifiees par tranches au rythme de la commercialisation. L'amenagement final comprendra des cheminements pietons bordes d'amenagements paysagers. La zone humide sera preservee tout au long des differentes phases chantier. Le chantier sera organise afin de limiter les nuisances sonores, visuelles et de circulation pour les riverains. Les travaux se feront en deux phases : - Phase 1 : Reseaux et fondations - Travaux primaires - Phase 2 : Borduration, revetement definitif, eclaireage, mobilier et espace vert - Travaux secondaires (finition).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site fonctionnera comme un nouveau quartier residentiel gere par des voies en sens uniques afin d'eviter le trafic de shunt via les arteres situees au nord et au sud. Les espaces paysagers et cheminements doux constitueront un cadre de vie attractif, contribuant a la qualite residentielle et a la convivialite. En fin de vie, les batiments, concus selon des principes architecturaux sobres pourront faire l'objet d'une deconstruction selective, favorisant le recyclage des materiaux. Les espaces liberes pourront etre reamenages en coherence avec les besoins futurs du territoire et les orientations d'urbanisme. La gestion des eaux pluviales se fera grace a des noues implantees le long des voiries ainsi qu'a des bassins d'infiltration. Les eaux usees seront envoyees vers le reseau dedie.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un Permis d'Amenager et un Dossier Loi sur l'Eau seront deposes pour instruction dans le courant du 1er trimestre 2026

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
superficie surface de plancher nombre de logements crees	(7.3, ha) (34 000 , m²) (359, logements)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les prescriptions urbaines du projet dependent du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Avion. Il est situe en zone 1AUa : zone a caractere naturel destinee a etre ouverte a

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas implante dans une zone naturelle d'interet ecologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). La plus proche est a plus de 10 km (annexe 7)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrete prefectoral de protection de biotope (APPB) ne concerne directement le perimetre du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une zone humide est présente sur les parcelles du projet. La zone humide représente une surface d'environ 700 m ² (friche hygrophile colonisée par de nombreuses espèces caractéristiques de zone humide). Cette zone humide ne sera pas impactée par le projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Avion est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels - inondation par ruissellement et coulées de boues. Territoires à Risque d'Inondation important (TRI) 29/12/2016 Etude de
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit le 03/05/2002.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas référencé dans la base de données BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas implante dans un site natura 2000. Le plus proche est a plus de 10 km (annexe 7)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet va generer une augmentation des prelevements en eau potable lies a l'arrivee de nouveaux habitants. La demande en eau potable et les volumes d'effluents rejetes n'evolueront qu'a la marge au sein du secteur.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux lies a la creation des reseaux, des voiries et des batiments seront excedentaires en materiaux. L'objectif du projet est de limiter les exportations de materiaux issus des terrassements en deblai dispendieux et source de pollution.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les constructions necessiteront l'apport de materiaux nobles et adaptes.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'objectif est de limiter les importations de materiaux, les deblais seront reutilises dans la mesure du possible. L'equilibre deblais/remblais sera recherche dans le cadre du projet. Pour les constructions, l'apport de materiaux

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux sont presents a proximite du projet. Un maillage de reseaux neufs devront etre deploye sur l'amenagement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet se situe au sein d'un secteur deja partiellement urbanise. Aucune ZNIEFF, espace protege ou site Natura 2000 n'est recense dans le perimetre proche de l'operation. La parcelle est actuellement cultivee par un agriculteur a titre precaire. Le projet fait l'objet d'une prescription de diagnostic archeologique. Au prealable de celui-ci une depollution pyrotechnique devra etre realisee
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe au sein d'un secteur deja partiellement urbanise. Aucune ZNIEFF, espace protege ou site Natura 2000 n'est recense dans le perimetre proche de l'operation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La parcelle est actuellement cultivee par un agriculteur a titre precaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'usage futur, a dominante residentielle, n'engendre aucun risque technologique particulier.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Territoires a Risque d'Inondation important (TRI) 29/12/2016 Etude de determination des aleas inondation sur le bassin versant de la Souchez 10/07/2023
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le projet pourra generer du trafic lors des phases d'apport de materiaux pour la construction. Le trafic induit par le projet sera lie aux déplacements domicile-travail, toutefois la presence d'un transport collectif a proximite du site et le developpement de la politique cyclable a l'echelle de la CALL devrait permettre de limiter l'impact de l'accroissement de trafic.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, le projet pourra generer des nuisances dans les plages horaires autorisees pour la realisation de travaux de construction.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase chantier, le projet pourra generer des nuisances dans les plages horaires autorisees pour la realisation de travaux de construction.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront avoir lieu uniquement durant la phase chantier et en particulier dans les premieres phases.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'aménagement urbain et notamment la mise en place d'un éclairage public le long des voiries pourra engendrer une pollution lumineuse supplémentaire. Le modele, la temporisation et l'orientation du materiel visera a limiter
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les voies en peripherie du site sont deja equipees d'éclairage public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La future utilisation du site (logements) n'engendrera pas d'emission directe de polluant dans l'air. Des emissions indirectes surviendront via l'usage des vehicules motorises personnels utilises par les futurs residents ou durant la phase chantier pour le transport des personnes et des materiaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront infiltrees sur site au plus pres de leur point de chute. Les eaux usees seront envoyees vers le reseau existant Rue Voltaire.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Pour les eaux pluviales, le volume gere sur le site aujourd'hui et apres l'aménagement sera le meme. Pour les eaux usees, elles seront dirigees vers le reseau public existant rue Voltaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les rejets hydrauliques en phase de fonctionnement correspondront aux rejets quotidiens des habitants.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, des déchets essentiellement d'emballage seront présents sur le site et valorisés par les entreprises dans le cadre des chartes chantier propre. Les matériaux seront conditionnés au maximum dans des containers fermes afin d'éviter tout envol des déchets plastiques et polystyrène notamment. En phase exploitation, l'arrivée de nouveaux habitants va engendrer la production d'ordures ménagères. Des points d'arrêt
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'architecture d'ensemble du projet et la préservation de la qualité intrinsèque du site et des espaces extérieurs contribueront à l'intégration de l'opération dans son environnement. Par ailleurs, un diagnostic archéologique a été préconisé sur le site en amont des travaux. Celui-ci sera réalisé à l'issue de la dépollution pyrotechnique du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Actuellement l'emprise du projet est cultivée en majeure partie par un exploitant agricole à titre précaire. En attendant l'urbanisation complète du site, il est envisagé de continuer à cultiver sur le maximum d'emprises.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le maitres d'ouvrage souhaite promouvoir les techniques alternatives en matiere de gestion des eaux pluviales, la totalite des volumes sera donc infiltre sur site. Des mesures environnementales seront prises pour eviter, reduire ou compenser les effets du projet. Les points suivants seront surveilles : - Limitation des risques de pollution en phase chantier et en fonctionnement - Gestion differenciee des espaces verts - Vegetalisation maximale des espaces et utilisation d'essences locales. La zone humide identifiee dans le cadre du projet sera evitee par celui-ci.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une démarche urbaine conformément aux documents d'orientation et de développement urbain. Il sera également réalisé sur une longue période, ce qui permettra de limiter les incidences. Le projet s'inscrit dans la continuité urbaine du secteur, la parcelle (actuellement utilisée pour l'agriculture) se trouve dans un secteur d'ores et déjà urbanisé. Le projet s'appuie donc sur un secteur proche anthropisé, ce qui permettra au projet d'avoir peu d'effet sur son environnement. La zone humide identifiée dans le cadre du projet sera évitée par celui-ci. C'est pourquoi le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DEWULF

Prénom PAULINE

Qualité du signataire DIRECTRICE DU POLE AMENAGEMENT

À LIEVIN

Fait le 18-12-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)